

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 AVRIL 2024 -

DÉCISION N° 24 - 03 - 022

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2023 s'est réuni le mardi 23 avril 2024 à partir de 9 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Président)

Excusée :

- Fabienne PERRIN (vice-présidente)

Décision 13 : L'avenant pour prendre en compte le changement de titulaire du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la sécurisation des différents sites du SDIS.

Depuis sa notification le 3 janvier 2020, la Société Thevenet Consultants, sise 180 Allée des Tropiques – ZAC des Iles, 69 380 Marcilly d'Azrgues, était titulaire du marché de d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la sécurisation des différents sites du SDIS42 avec la société BER, sise 172, Avenue du stade - Le Cinépole, 42 170 Saint Just Saint Rambert.

Le groupement accompagne le SDIS de la Loire pour les travaux de sécurisation des centres de la Loire jusqu'à réception de l'ensemble des chantiers et mise en œuvre des équipements.

A compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre d'une opération de restructuration, le groupe INGEROP a regroupé les sociétés GLI et Thevenet Consultants au sein d'une seule entité juridique : GLI, domiciliée à Montreuil (93 100). Cette fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé de formaliser ce transfert par avenant. Le présent marché sera désormais assuré par les sociétés GLI et BER sans modification des conditions d'exécution.



**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet d'avenant pour prendre en compte le changement de titulaire du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la sécurisation des différents sites du SDIS et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER